



Déclaration liminaire du SNUipp-FSU 62

CAPD « Mouvement »

Mardi 11 juin 2019

Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames et Messieurs les Commissaires Paritaires,

A l'heure où les partis extrêmes et fascistes montent en puissance en Europe, il est de plus en plus urgent que l'École ait les moyens d'accomplir ses missions d'enseignement, tout en restant des lieux de culture et de bien vivre ensemble. Le SNUipp-FSU condamne toutes les formes de discrimination et de violence. Il s'alarme du climat délétère qui fracture davantage notre société.

Ces derniers jours, le Sénat a voté de nombreuses modifications apportées au projet de loi Blanquer. Bien que la suppression de la création des EPSF ait été actée, d'autres articles de la loi ont été maintenus, amendés ou ajoutés, avec au final un texte très inquiétant pour l'école et ses personnels. La mobilisation reste donc à l'ordre du jour. Le SNUipp-FSU appelle les personnels des écoles à se mettre en grève et à se mobiliser jeudi 13 juin, jour de l'ouverture de la commission mixte paritaire qui examine le projet de loi Blanquer pour l'école. Le SNUipp-FSU exige l'abandon de ce projet de loi et porte la nécessité de construire une autre école. Nous refusons l'ensemble de la politique éducative conduite actuellement, notamment les injonctions pédagogiques des évaluations, la circulaire de rentrée ou encore la gestion calamiteuse des personnels incarnée à travers les dysfonctionnements du mouvement d'affectation des enseignants.

La circulaire de rentrée, publiée le 29 mai dernier, vient confirmer une politique ministérielle à l'œuvre faite d'injonctions, de guides de bonnes pratiques, d'enseignements resserrés sur des fondamentaux faisant table rase d'un grand nombre de recherches pédagogiques et niant au plus haut point la professionnalité des personnels dans les écoles. Les injonctions de cette circulaire vont très loin en donnant, à chaque année scolaire du CP au CM2, des objectifs précis et quantifiés d'apprentissages, comme cette étrange norme de « 50 mots lus à la minute en fin de CP ». Voilà de quoi jeter définitivement aux oubliettes des programmes conçus en cycle partant de ce que l'élève sait pour le faire progresser et prenant en compte ses rythmes d'apprentissages.

Le SNUipp-FSU poursuivra ses interventions et actions pour obtenir des bougés et des avancées. Déjà, suite aux remarques du SNUipp-FSU, 7 la rédaction finale de la circulaire a connu quelques évolutions, comme la question de la compréhension en lecture rajoutée à chaque étape de la scolarité, l'apparition d'un chapitre sur « cultiver le plaisir d'être ensemble », mais les évolutions restent bien insuffisantes pour les autres enseignements.

Sous la pression des mobilisations enseignantes initiées par le SNUipp-FSU, le Président de la République a fait des annonces dont la première a été un abaissement des effectifs : pas plus de 24 élèves dans les classes de grande section de maternelle, CP et CE1 hors éducation prioritaire et le dédoublement des classes de grande section dans les REP et les REP+. Une annonce nécessaire et attendue, la France restant loin derrière les pays comparables de l'OCDE en ce domaine. Cela va sans dire qu'il faudra de nombreuses créations de postes pour mettre en place la mesure annoncée : or la suppression de 1000 postes au concours pour 2019, ne va absolument pas dans ce sens. Vous devrez donc nous expliquer rapidement, Monsieur le Directeur Académique, la rentrée approchant à grands pas, comment vous entendez procéder afin que les effectifs puissent baisser dans ces classes sans surcharger les autres niveaux car, pour le SNUipp-FSU, une telle mesure ne peut être qu'une étape. C'est bien dans toutes les classes, qu'il faut réduire les effectifs.

Autre annonce, un arrêt des fermetures d'écoles « sans l'accord du maire ». Il est vrai que le tissu scolaire en milieu rural a déjà payé un lourd tribut pour financer les dédoublements en éducation prioritaire. Mais l'annonce aurait plus de consistance s'il s'agissait d'en finir avec les fermetures de classes pour porter une réelle attention au service public d'éducation au plus près des territoires.

Au détour d'une phrase, le Président de la République a également évoqué vouloir « Mieux former les professeurs et rendre leur carrière plus attractive » mais là aussi, on attend du concret. On attend toujours la revalorisation salariale qui amènerait les enseignants français au même niveau que leurs homologues des pays comparables. Ils sont actuellement payés 29% de moins...

Concernant l'ordre du jour de la CAPD : le mouvement des personnels

Le SNUipp-FSU remercie les services qui ont su, malgré le contexte, élaborer des documents de qualité, répondre à nos interrogations, et permettre à la grande majorité des enseignants de connaître leur affectation avant les vacances d'été même si nous déplorons ce calendrier si tardif suite au manque d'anticipation du ministère et aux nombreux dysfonctionnements de l'application.

En effet, dès son ouverture, le serveur s'est mis en rade, repoussant la saisie des vœux. Et en clôture, de nouveaux problèmes techniques ont empêché l'émission des

accusés de réception pouvant permettre la vérification des barèmes. Car rappelons-le, les affectations tardives desservent les enseignants, alourdissent les tâches des services, compliquent la vie des écoles et retardent la préparation de la rentrée sans compter que le travail de vérification des représentants du personnel s'en trouve malmené.

D'ailleurs, un groupe de travail sur l'ensemble des barèmes aurait dû avoir lieu avant cette CAPD.

Le ministère, avec la loi Fonction publique, veut empêcher le travail des représentant-es des personnels et veut écarter les syndicats. N'est-il pas temps d'admettre que le bon fonctionnement du système a besoin de l'expertise des représentant-es des personnels, plutôt que d'accélérer des choix de destruction du paritarisme ? Les affectations doivent être effectuées dans la transparence et l'équité en fonction du barème. Les élu-es du personnel doivent pouvoir exercer leur rôle de vérification. Pourtant, Monsieur le Directeur Académique, vous avez refusé la présence d'une experte mandatée par le SNUipp-FSU pour cette CAPD, alors que le règlement même de l'instance l'autorise.

Les équipes d'école se trouvent insécurisées par ces nouvelles procédures du mouvement et cela ne vient pas aider à améliorer la qualité de la gestion des personnels, loin s'en faut. La colère des personnels repose notamment sur les modalités imposées par l'administration, et particulièrement le risque de nomination à titre définitif sur des postes non désirés et les vœux larges obligatoires pour les collègues devant participer au mouvement.

Nous vous demandons donc, Monsieur le Directeur Académique, d'accorder le droit aux personnels de renoncer à une affectation obtenue sur vœu large lors de la phase principale, lorsque celle-ci n'est pas satisfaisante, et de pouvoir ainsi participer à la phase d'ajustement.

Nous vous demandons également que les collègues ne soient affectés à titre définitif qu'avec leur accord, pour les vœux issus de l'écran 2 du mouvement sur des postes non-choisis spécifiquement.